

Caractère opposable d'un règlement intérieur

Par nono13100, le 14/09/2016 à 22:49

Bonjour,

Une association 1901 reçoit du public dans un local dont elle a la gestion.

Le règlement intérieur concernant le bon usage des lieux est-il opposable aux tiers ? Et si oui, à quelles conditions ?

Nono 13100

Par morobar, le 15/09/2016 à 09:43

Bonjour,

A aucune condition, si les dispositions du règlement intérieur ne sont pas contraires à l'ordre public.

En fait l'association va se comporter comme un particulier recevant des invités à son domicile, ou pas.